



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Casinos et CSG

Question écrite n° 5900

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les effets de la hausse de 1,7 point de la cotisation sociale généralisée (CSG) depuis le 1er janvier 2018, sur les résultats des casinos. En effet, depuis 1996 les casinos sont soumis à cette taxe et constituent ainsi les seules entreprises « personnes morales de droit privé » assujetties. Cette augmentation intervient alors que ce secteur a été très touché par la crise et commence enfin à redégager des capacités de développement. En se référant à leur exercice 2017, certains établissements ont ainsi calculé que cette hausse grèvera leur résultat net de 7 %, ce qui ne manquera pas de se traduire par une baisse des investissements. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet et notamment s'il envisage d'amortir cette hausse par une compensation.

Texte de la réponse

Les casinos sont assujettis à la contribution sociale généralisée sur une fraction du produit brut réel des jeux des machines à sous, liquidée au taux de 11,2 % et supportée directement par le casino, et sur le montant des gains des joueurs de machines à sous, payés manuellement par un caissier, d'un montant au moins égal à 1 500 €, taxé au taux de 13,7 % et collectée par le casino au moment du versement du gain au joueur. Les taux de ces contributions ont été effectivement relevés d'1,7 point à compter du 1er janvier 2018, au même titre que pour d'autres acteurs économiques. Dans le domaine des jeux, la plupart des opérateurs, dont les opérateurs de paris et jeux en ligne sont également redevables de contributions sociales ou prélèvements sociaux. Si les établissements de jeux ont bien été confrontés à une situation économique difficile au cours de la décennie précédente, ils ont en contrepartie bénéficié ces dernières années de plusieurs mesures d'allègement fiscal, notamment supportées par l'État (revalorisation et refonte du barème de prélèvement progressif, suppression de prélèvements). Depuis les trois dernières saisons des jeux, l'évolution du produit des jeux a été plutôt favorable pour l'activité, et affiche une progression régulière de l'ordre de 2,5 % au plan national. Les baisses d'activité constatées pour certains établissements de jeux restent limitées et réparties sur l'ensemble des types de casinos, sans surreprésentation notable des petits casinos. Le gouvernement reste cependant attentif à la situation des casinos et suivra l'évolution de leur activité avec vigilance.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5900

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1540

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6839